

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

MISE EN APPLICATION DU CONCEPT CANTONAL DU SPORT ET DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

Le Conseil d'Etat présente son contre-projet pour une politique sportive résolument renforcée

Le Gouvernement vaudois souhaite renforcer l'action de l'État dans de nombreux pans du sport et du mouvement, venir en aide au monde associatif et au bénévolat, soutenir le sport élite et porter un accent particulier à la construction d'infrastructures sportives. Six mois après la parution du premier Concept cantonal du sport et de l'activité physique, le Conseil d'État présente une mise en application rapide et ambitieuse de ses propositions. Pour cela, il met en consultation jusqu'au 30 août prochain un contre-projet à l'initiative populaire « Pour une politique sportive vaudoise ambitieuse ! » qui comprend 36 mesures résultant d'une large démarche participative.

Début février 2024, le Conseil d'État rendait public, en application de la mesure 1.9 de son Programme de législature 2022-2027, le premier Concept cantonal du sport et de l'activité physique. Fort de cinq axes stratégiques et trois axes transversaux, celui-ci se déclinait en 15 objectifs et 57 propositions. Moins de six mois après la présentation de ce concept, le Conseil d'État propose un plan d'action en 36 points qui est destiné à accompagner, soutenir, développer de très nombreux secteurs qui composent aujourd'hui le sport, les activités physiques et la promotion du mouvement. Ce document fait office de contre-projet à l'initiative populaire « Pour une politique sportive vaudoise ambitieuse ! » et sera mis en consultation publique du 27 juin au 30 août 2024.

Les mesures proposées consistent à renforcer des actions existantes, à développer de nouveaux pans d'activité et à lancer un certain nombre d'études complémentaires. Elles viennent en appui d'initiatives qui relèvent d'abord du secteur privé (associations, personnes physiques) et des communes pour ce qui concerne notamment les infrastructures. Elles se déploient dans les domaines suivants :

1. Politiques sportives transversales : renforcement ou mise en place d'actions, par

- exemple dans les domaines de la promotion de la santé par l'activité physique, l'égalité des genres dans le sport ou encore le soutien au sport handicap.
2. Sport populaire et activité physique : soutien aux associations sportives cantonales, aux clubs et au bénévolat.
 3. Éducation physique, sport scolaire et parascolaire : soutien accru aux camps sportifs scolaires, aux enseignants généralistes et au sport scolaire facultatif.
 4. Sport international économie et recherche : développement des activités de la Fondation Lausanne Capitale Olympique et aide plus importante aux manifestations internationales ou populaires d'envergure.
 5. Sport élite et promotion de la relève : soutien accru aux associations et fondations qui viennent en aide financièrement ou en termes d'encadrement aux sportifs d'élite et de la relève du canton, ainsi qu'aux clubs de l'élite.
 6. Infrastructures sportives et espaces pour le mouvement : deux crédits-cadres d'une durée chacun de quatre ans et d'un montant total de 150 millions de francs qui permettent l'octroi de subventions jusqu'à 35% pour la construction d'infrastructures sportives d'importance au minimum régionale. Création d'un inventaire des infrastructures existantes pour aboutir à une planification prenant en compte les besoins en fonction des régions.
 7. Suivi : diverses études seront menées ces prochaines années afin de poursuivre le développement de cette politique sportive, notamment en vue de l'intégration du e-sport dans la politique cantonale ou encore de l'adaptation des stratégies sportives régionales au potentiel touristique de chaque région.

Ces 36 mesures sont le fruit de l'analyse d'un certain nombre d'études et d'une large démarche participative qui a permis aux représentants de tous les secteurs du sport et de l'activité physique d'identifier leurs besoins, puis de les prioriser. Elles représentent une augmentation des charges de fonctionnement au bénéfice du sport, de l'activité physique et du mouvement de près de 36 millions de francs par année. À cette somme vient s'ajouter un crédit d'investissement, sous forme de deux crédits-cadres, pour subventionner les infrastructures sportives à hauteur de 150 millions répartis sur six ans. Ajoutés aux engagements financiers de l'État (budget et subventions), ainsi qu'aux soutiens assurés par le Fonds d'utilité public du Conseil d'État et de la Fondation « Fonds du sport vaudois », les montants proposés par le contre-projet du Gouvernement portent le financement total annuel du sport vaudois à plus de 86 millions de francs.

Ces mesures entreront en vigueur de manière échelonnée de 2025 à 2028, à l'exception des crédits sur les infrastructures sportives dont la portée s'étendra de 2025 à 2030. Elles répondent en très grande partie aux préoccupations du comité qui a déposé l'initiative populaire « Pour une politique sportive vaudoise ambitieuse ! » le 4 août 2022. À l'issue de la consultation publique et de l'étude approfondie des retours, le contre-projet définitif du Conseil d'État sera transmis pour examen au Grand Conseil. En cas de votation populaire sur l'initiative et le contre-projet du Conseil d'État, sous réserve de son acceptation par le Parlement, celle-ci se tiendra au plus tard en septembre 2025.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 27 juin 2024

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DFTS, Christelle Luisier Brodard, conseillère d'Etat

DITS, Nicolas Imhof, chef de service, Service l'éducation physique et du sport

TÉLÉCHARGEMENT(S)